



## DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Objet, durée et composition des réunions sectorielles qui auront lieu en 2006-07**

1. A sa 294<sup>e</sup> session (novembre 2005), la commission a reçu des informations sur l'intitulé et la date de chacune des six réunions sectorielles<sup>1</sup> qui auront lieu en 2006-07. Les secteurs concernés et le thème de chaque réunion ont été définis par le Conseil d'administration à sa 292<sup>e</sup> session (mars 2005)<sup>2</sup> et à sa 293<sup>e</sup> session (juin 2005)<sup>3</sup>. A sa 294<sup>e</sup> session (novembre 2005), le Conseil d'administration s'est prononcé sur la durée, la taille, la composition et l'objet de la Réunion d'experts sur la sécurité dans les mines de charbon ainsi que sur la désignation d'un président pour cette réunion, qui est la seule réunion sectorielle prévue pour le premier semestre de 2006.
2. Au deuxième semestre de 2006 et en avril 2007, il y aura trois réunions sectorielles tripartites: une pour le commerce, une pour les transports routiers et une pour les industries mécaniques et électrotechniques. La commission voudra sans doute déterminer la durée, la composition, l'objet et les résultats de chacune de ces trois réunions et désigner un président pour chacune.

**Réunion tripartite sur les conséquences sociales et dans le domaine du travail du recours accru aux technologies les plus modernes dans le commerce de détail**

3. Ainsi qu'il est précisé dans la proposition demandant la tenue de cette réunion<sup>4</sup>, il y a longtemps déjà que, dans le commerce de détail, le client assume lui-même une part importante du travail de distribution: c'est lui qui choisit les produits sur les rayons, qui les porte à la caisse et qui ensuite les transporte jusqu'au lieu de destination finale. L'adoption de technologies plus avancées encore, comme les systèmes de paiement autonomes, devrait

<sup>1</sup> Document GB.294/STM/1, annexe.

<sup>2</sup> Document GB.292(PV), paragr. 213 c).

<sup>3</sup> Document GB.293/5, paragr. 28.

<sup>4</sup> Document GB.293/5, paragr. 17, 18 et 19.

accentuer cette tendance et considérablement améliorer les opérations et la productivité du commerce de détail partout dans le monde. Parallèlement à l'adoption des nouvelles technologies à toutes les étapes de la manutention des marchandises, depuis la phase de la logistique jusqu'à celle du paiement, les détaillants sont également en train d'adopter des stratégies de fonctionnement à effectifs réduits pour comprimer les coûts. Ces évolutions ont des effets importants sur l'emploi, l'organisation du travail, les compétences requises, les conditions de travail et les relations professionnelles dans toute la filière de distribution.

4. A la suite des consultations avec les mandants de l'OIT qui représentent le secteur du commerce, le Directeur général propose que 15 participants soient invités à l'issue de consultations avec le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs à participer à cette réunion qui durera trois jours (18-20 septembre 2006). Les économies qui résulteraient de l'organisation d'une réunion plus restreinte et plus courte, comme proposé plus haut, serviront à satisfaire les demandes pour des activités de suivi en 2007 approuvées à la réunion.
5. Le Directeur général propose aussi d'inviter les gouvernements de tous les Etats Membres intéressés à désigner des participants à la réunion.
6. Il est également proposé que, conformément à la pratique qui consiste à prévoir une rotation entre ses groupes, un représentant du Conseil d'administration soit désigné comme président de la réunion.
7. Le Bureau a déjà proposé qu'un rapport analysant les avantages et les coûts pour les entreprises et pour les travailleurs d'un recours accru aux technologies les plus modernes dans le commerce de détail soit établi comme base de discussion de la réunion. Par conséquent, la commission voudra sans doute recommander que l'objet de la réunion soit: d'examiner ce rapport; d'adopter des conclusions sur les moyens de concilier les intérêts de toutes les parties prenantes face à l'évolution de l'emploi sous l'effet des nouvelles technologies; d'adopter un rapport sur ses travaux; et de proposer un programme d'activités pour le suivi de ces recommandations.

## **Réunion tripartite sur les questions sociales et dans le domaine du travail découlant des problèmes de la mobilité transfrontalière des chauffeurs routiers internationaux**

8. Dans la proposition demandant la tenue de cette réunion<sup>5</sup>, il est précisé que la mondialisation a donné lieu à une augmentation du trafic routier transfrontalier entre des régions économiquement intégrées et suscité de nouvelles difficultés qui touchent les chauffeurs routiers internationaux, notamment les problèmes de visa et les inconvénients liés à leur mobilité transfrontalière. Ces questions ont permis d'attirer l'attention sur le rôle que le dialogue social pouvait jouer au-delà des frontières nationales. Il est rappelé qu'il a également été convenu que cette réunion devait avoir une composante VIH/SIDA<sup>6</sup>. A cet égard, le rapport de base qui sera établi par le Bureau et qui servira de base de discussion à la réunion comprendra un chapitre sur le VIH/SIDA.

<sup>5</sup> Document GB.292/STM/1, annexe, p. 15.

<sup>6</sup> Document GB.292/13(Rev.), paragr. 24.

9. A la suite des consultations avec les mandants de l'OIT qui représentent le secteur des transports routiers, le Directeur général propose que, à l'issue des consultations avec les groupes des employeurs et des travailleurs, dix participants représentant chaque groupe soient désignés pour participer à la réunion, qui durera quatre jours (23-26 octobre 2006). Ainsi que l'ont également demandé les mandants de l'OIT, les économies qui résulteraient de l'organisation d'une réunion plus restreinte et plus courte telle que celles-ci seront utilisées pour les activités de suivi.
10. Le Directeur général propose également d'inviter les gouvernements de tous les Etats Membres intéressés à désigner des participants à cette réunion.
11. Il est également proposé que, conformément à la pratique qui consiste à prévoir une rotation entre ses groupes, le Directeur général désigne un représentant du Conseil d'administration pour participer à la réunion et la présider.
12. La commission voudra sans doute recommander que l'objet de la réunion soit: d'examiner les questions sociales et du travail découlant des problèmes de la mobilité transfrontalière des chauffeurs routiers internationaux, y compris la question du VIH/SIDA, en s'appuyant sur un rapport établi par le Bureau comme base de discussion; d'adopter des conclusions contenant des propositions d'action de la part des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs et de la part de l'OIT; d'adopter un rapport sur ses travaux; et de formuler des propositions pour les activités de suivi à mener par l'OIT.

### **Réunion tripartite sur la production de composants électroniques pour les industries de l'informatique: nouvelles exigences en matière de main-d'œuvre dans une économie mondialisée**

13. La réunion tripartite sur la production de composants électroniques se tiendra à Genève dans la semaine qui débute le 16 avril 2007. Elle portera sur la nouvelle répartition de la production entre pays industrialisés, pays en développement et pays émergents, l'évolution des besoins de compétences, les questions d'égalité hommes-femmes, la ventilation par âge, les conditions de travail, les relations professionnelles et la production dans les zones industrielles<sup>7</sup>. Un rapport de base assez bref qui analyserait différentes questions sera établi par le Bureau.
14. Le Directeur général propose que cette réunion soit tripartite, dure trois jours et réunisse des représentants des gouvernements de tous les Etats Membres intéressés ainsi que 10 à 12 représentants des employeurs et le même nombre de représentants des travailleurs choisis à l'issue de consultations avec les groupes respectifs du Conseil d'administration. Un représentant du Conseil d'administration présidera la réunion.
15. La commission voudra sans doute recommander que l'objet de la réunion soit: d'échanger des avis sur les thèmes ci-dessus; d'adopter des conclusions contenant des propositions d'action de la part des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs au niveau national et de la part de l'OIT; et d'adopter un rapport sur ses travaux.
16. On estime que jusqu'à un tiers des ressources allouées à cette activité (le pourcentage dépendant du nombre de participants) sera encore disponible après la réunion. Ce reste

<sup>7</sup> Document GB.293/5, paragr. 11.

servira à poursuivre la mise en place et la mise à jour de la base de données sur la métallurgie<sup>8</sup>.

- 17. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute faire des recommandations au Conseil d'administration au sujet de: a) la Réunion tripartite sur les conséquences sociales et dans le domaine du travail du recours accru aux technologies les plus modernes dans le commerce de détail; b) la Réunion tripartite sur les questions sociales et dans le domaine du travail découlant des problèmes de la mobilité transfrontalière des chauffeurs routiers internationaux; et c) la Réunion tripartite sur la production de composants électroniques pour les industries de l'informatique: nouvelles exigences en matière de main-d'œuvre dans une économie mondialisée – qui auront lieu en septembre et octobre 2006 et avril 2007, respectivement – concernant, pour chaque réunion: sa durée, la désignation d'un président, sa composition et son objet, ainsi qu'il est proposé aux paragraphes 4 à 7, 9 à 12 et 14 à 16.**

Genève, le 20 janvier 2006.

*Point appelant une décision:* paragraphe 17.

<sup>8</sup> *Ibid.*, paragr. 12.